



Fin de contrat CDD assistante maternelle

Par **cedric29200**, le **07/08/2015 à 00:11**

Bonjour. rnÉtant en fin de contrat avec notre assistante maternelle nous devons lui verser une indemnité de précarité c'est à dire 10/100 des salaires perçu. Vu sur le site de pajemploi. rnCe contrat concernant notre petit garçon. rnUn autre contrat occasionnel à été fait pour notre fille de 5 ans.rnrnEst ce qu'il y a une indemnité de fin de contrat occasionnel??rnrnCar l'assistante maternelle à calculé son indemnité par rapport au salaires verser pour les deux.

Par **moisse**, le **07/08/2015 à 06:31**

Le contrat "occasionnel" est une notion qui vous est propre et n'existe pas.rnC'est un CDD et c'est tout.rnLa durée d'un CDD est comprise entre 1 seconde et 18 mois.rnVous devez bien la prime de précarité sur le montant de ce contrat.

Par **Lag0**, le **07/08/2015 à 07:34**

Bonjour,rnPour quelle raison ce contrat était-il un CDD ? Il y a bien peu de motifs à recours au CDD pour une assistante maternelle...

Par **cedric29200**, le **07/08/2015 à 12:30**

Nous avons fait un Cdd car nous attendions une place en crèche que nous avons eus et

comme à la fin de son contrat elle voulais augmenter son taux horaire nous avons préféré ne pas continuer avec elle.